

CABINET Service communication

Marseille, lundi 24 novembre 2014

COMITE DE PILOTAGE SUR L'HUVEAUNE DU 21 NOVEMBRE 2014

L'étude relative à la connaissance du risque inondation par débordement du bassin versant de l'Huveaune, pilotée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône, avait été présentée aux collectivités concernées, lors d'un premier comité de pilotage, en avril 2014, avant de leur être transmise en mai, afin qu'elles puissent se l'approprier et faire part de leurs observations.

Depuis, de nombreux échanges et vérifications techniques, associant l'Etat et les collectivités, ont permis de partager les analyses et corriger les erreurs manifestes.

Le comité de pilotage du 21 novembre 2014, présidé par Michel CADOT, Préfet de Région, Préfet des Bouches-du-Rhône, a permis de formaliser auprès des collectivités concernées les réponses apportées à leurs observations, valider les conclusions de l'étude et présenter les cartes d'aléas inondation consolidées.

De fait, d'ici fin novembre 2014, ces cartes d'aléas inondation seront envoyées formellement par le préfet aux collectivités dans le cadre d'un « porter à connaissance ».

Ces cartes, caractérisant les différents types d'aléas inondation, constitueront une aide pour les collectivités dans les choix d'aménagement de leur territoire, au regard notamment des principes de prévention à prendre en compte vis à vis du risque inondation, et assurer ainsi la protection des biens et des personnes.

Ces dispositions seront par ailleurs reprises par l'Etat dans les avis qu'il pourra être amené à émettre sur les projets et documents d'urbanisme concernés par le risque inondation, ainsi qu'au titre du contrôle de légalité.

Par ailleurs, sur la base de cette étude, l'Etat, en étroite collaboration avec les collectivités, et avec l'assistance de l'AGAM (Agence d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise), travaille à l'identification des enjeux sur la vallée de l'Huveaune, afin de disposer prioritairement de Plans de Prévention de Risque Inondation (PPRI), pour le bassin versant de l'Huveaune, sur Marseille, La Penne sur Huveaune, Aubagne et Gémenos, approuvés à la mi-2016. Les PPRI des autres communes devraient intervenir l'année suivante. Ces PPRI permettront de réglementer et prescrire les modalités de construction et de développement des différentes zones impactées par le risque inondation par débordement de l'Huveaune et de ses affluents.